Envoyé en préfecture le 03/06/2025
Reçu en préfecture le 03/06/2025
Publié le
ID : 013-211301049-20250602-DEL2025_06_05-DE

publié le 03-06-2025

République Française

Ville de SAUSSET–LES–PINS

Hôtel de Ville – Place des droits de l'homme – 13960 SAUSSET-LES-PINS - 04 42 44 51 51
www.ville-sausset-les-pins.fr

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 2 juin 2025

Nombre de membres
Afférents : 29
Présents : 21
Qui ont pris au vote : 27

L'an deux mille vingt-cinq et le deux du mois de juin à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de Sausset-les-Pins, s'est réuni à la Salle des Arts et de la Culture, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément à l'article L 2121-10, du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Maxime MARCHAND, Maire.

Etaient présents à cette assemblée :
Maxime MARCHAND, Maire,
Les adjoints : Mme Marie-Laure WALTHER, M. Jean-Louis LABOURAYRE, Mme Christelle BURRIAT, M. Serge AMBAN, Mme Elisabeth MARAÏNI, Mme Julie SAVI, M. Stéphane DETRAY
Les conseillers municipaux :
M. André MOURGUES, M. Patrice THOMAS, M. Jacques SABATIER, M. Francis GENGOUX, Mme Cécile BONNEAU, M. Pierre-Valentin VERNHES, M. Alain LEVINSPUHL, Mme Mary-Christine BERTRANDY-CAMPANA, Mme. Christine BEAULIEU, Mme Valérie MASSON-RAGUSA, Mme Marjolaine CHATONEY
Excusés, avaient donné procuration :
M. Anthony BICCHIERAI à Mme Christelle BURRIAT
Mme Dominique PIGNATEL à M. Stéphane DETRAY
Mme Valérie WILLEMART à Mme Elisabeth MARAINI
Mme Marion NEFF à Mme Marie-Laure WALTHER
M. Etienne HERPIN à M. Alain LEVINSPUHL
M. Philippe GALIZZI à M. Serge AMBAN
Mme Anne-Sophie STERBA à M. Maxime MARCHAND
M. Thomas ARDUIN à M. Jean-Louis LABOURAYRE
Absents :
Mme Julie DESMOULINS
M. Bruno CHAIX
A été nommé secrétaire : M. Pierre-Valentin VERNHES

DELIBERATION N° 2025-06-05 Nomenclature ACTES 8.3

DENOMINATION DU JARDIN DU CENTENAIRE

Le Conseil Municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales,
CONSIDERANT que la Base d'Adresse Nationale doit être mise à jour.
CONSIDERANT qu'il convient pour faciliter le repérage, pour les services de secours, le travail des préposés de la poste et d'autres services publics ou commerciaux, la localisation GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à la numérotation.
CONSIDERANT qu'il appartient au Conseil Municipal de valider le principe de procéder au nommage et au numérotage des voies, places et jardin de la commune et d'autoriser l'engagement des démarches préalables à leur mise en œuvre.
CONSIDERANT qu'il appartient au conseil municipal de valider le principe de procéder au nommage du Jardin du Centenaire par délibération
CONSIDERANT que la dénomination des voies, places et jardin est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.
CONSIDERANT le nom proposé, « Jardin du Centenaire », en relation avec les cent ans de la commune en 2024.

Et après en avoir délibéré,

DECIDE d'attribuer la dénomination suivante à la place publique : « Jardin du Centenaire ».

DIT que cette dénomination fera l'objet d'une signalétique adaptée et d'une publication dans les documents officiels de la commune.

AUTORISE le maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Le Maire,
Maxime MARCHAND

VOTE :
Pour :22
Contre:/
Abstention : 5 (M. Alain LEVINSPUHL, M. Etienne HERPIN, Mme Mary-Christine BERTRANDY-CAMPANA, Mme. Christine BEAULIEU, Mme Valérie MASSON-RAGUSA)

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Bouches-du-Rhône
Commune de SAUSSET LES PINS

Rapporteur : M. le maire

DELIBERATION N° 2025-06-05
Objet : Dénomination du Jardin du Centenaire

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE

Dans le cadre de la mise à jour de la Base Adresse Nationale qui est l'une des neuf bases de données du service public des données de référence et qui est le référentiel d'adresses officiellement reconnu par l'administration, nous devons régulariser certaines adresses.

Dans le cadre des 100 ans de la Commune de Sausset-les-Pins, il a été aménagé un jardin public en entrée Est du port.

Ce jardin public, qui a été entièrement repensé, représente un lieu de rencontre, d'échange, de détente et vient clore l'année du centenaire.

Il convient donc pour faciliter le repérage, pour les services de secours, des services publics, la localisation GPS, d'identifier clairement le lieu.

Ce jardin du centenaire est d'une part situé proche des commodités de la commune (commerces, restaurants, plage, port, parking) et d'autre part, est un jardin que la commune a souhaité valoriser pour son centenaire (1924-2024).

Dans le cadre de travaux de rénovation, la commune de Sausset les pins a procédé à la reprise totale de ce jardin.

Il appartient au conseil municipal d'adopter par délibération la dénomination du Jardin du Centenaire.